



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 4 juin 2021 n° 77 / H030

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES  
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

---

Au cours de sa réunion du 3 juin 2021, la commission « Démographie et Questions Sociales » a examiné la demande d'accès à des sources administratives :

**Demande d'accès à une source administrative au titre de l'article 7bis de la loi de 1951**

**Formulée par :**

la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee

- ⇒ aux données détenues par le ministère de la transition écologique (MTE) – Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) – dans le cadre de « DossierFacile » ; un service qui se pose en intermédiaire de confiance entre les propriétaires bailleurs et les candidats locataires en accompagnant les candidats locataires dans la constitution de leur dossier de location.

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.

**La présidente de la commission  
Christine d'Autume**

## **Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 Juin 1951 modifiée à des données concernant la demande de logement locatif du parc privé**

### **1. Service demandeur**

Insee, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales.

Les données demandées seront exploitées par la division Logement.

### **2. Organisme détenteur des données demandées**

Ministère de la transition écologique (MTE) – Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP)

### **3. Nature des données demandées**

« DossierFacile » est un service qui se pose en intermédiaire de confiance entre les propriétaires bailleurs et les candidats locataires en accompagnant les candidats locataires dans la constitution de leur dossier de location (<https://www.dossierfacile.fr/>). Les candidats locataires sont guidés sur la plateforme dédiée pour ajouter les documents légalement exigibles. Le cas échéant, les candidats à la location sont assistés pour rendre leur dossier complet et cohérent.

#### Champ :

Candidats locataires de la France entière (nombre de comptes créés : 2019 : 89 000 ; 2020 = 156 000 ; objectif 2021 : 221 000)

#### Variables :

##### *Données disponibles actuellement :*

- . adresse email
- . nom
- . prénom
- . code postal de l'habitation actuelle
- . type de location (seul/couple/colocation)
- . revenus : salaire net après impôts, prestations sociales, rentes, pensions, bourses
- . type de contrat de travail (CDD, CDI, alternance, stage, études, Fonction Publique, CTT, retraité, chômage, indépendant, autre)
- . situation fiscale : assujetti ou exempté (si étranger résident depuis moins d'un an ou rattaché au foyer fiscal des parents)
- . situation d'hébergement actuelle (propriétaire, locataire ou hébergé)
- . type de garant (sans/physique/Visale)

##### *Données récupérables dans les documents téléversés :*

- . issues de la pièce d'identité : date de naissance, lieu de naissance, nationalité
- . issues du contrat de travail / fiches de paie : ancienneté, informations employeur (via SIRET)
- . issues de l'avis d'imposition : adresse fiscale, détail du revenu, parts fiscales,
- . issues des quittances de loyer : localisation du logement actuel, montants du loyer et des charges

##### *Données récupérables à terme :*

Plusieurs stratégies sont à l'étude pour enrichir le périmètre actuel des données. Les cas d'usage recensés par l'équipe de projet nécessitent pour la plupart un enrichissement du périmètre des données concernant le logement actuel ou bien le logement recherché :

- . surface et type de bien actuel (Studio, 2, 3, 4, 5, 6+)
- . surface et type de bien recherché (Studio, 2, 3, 4, 5, 6+)
- . zone de recherche de logement.(au niveau code postal)

#### **4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Les données demandées feront l'objet dans un premier temps d'un appariement avec la source Fidéli sur la base du code statistique non signifiant, théoriquement possible à partir des informations sur les traits d'identité disponibles dans la source et permettant une identification au niveau individuel.

Une fois appariées, les données seront partagées au sein du SSP avec les autres services demandeurs (SDES en particulier). Une étude sur le phénomène de sélection dans la population des locataires du secteur libre conduisant au champ des utilisateurs du service Dossier Facile sera menée, afin d'évaluer la représentativité de cet échantillon d'utilisateurs et d'identifier la pertinence de l'information en termes d'accès au logement sur la population générale. Si cela s'avère pertinent, des méthodes d'évaluation de politiques publiques seront mises en œuvre (repondération sur score de propension), éventuellement en collaboration avec le SDES, afin d'assurer une représentativité de l'échantillon d'utilisateurs.

Ces travaux, sous réserve que la phase d'expertise valide la qualité des données, visent *in fine* à alimenter des études sur l'accès au logement, en particulier pour les locataires, en complément des données collectées dans le cadre de l'Enquête Nationale Logement. Il ne s'agit pas ici d'évaluer l'effet de l'utilisation du service Dossier Facile sur l'accès au logement ; mais plutôt d'éclairer des comportements généraux sur les mobilités résidentielles dans la population des locataires à partir des données appariées de Dossier Facile avec Fidéli, en particulier en étudiant le lien entre les vœux de localisation résidentielle formulés via l'application Dossier Facile et la réalisation de cette localisation constatée dans Fidéli, en particulier par le prisme des revenus, de la présence d'un garant, etc.

#### **5. Nature des travaux statistiques prévus**

Élaboration d'indicateurs et de typologies sur les ménages demandeurs.

#### **6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

Bien que la montée en charge de la plateforme Dossier Facile soit encore à consolider au cours des deux prochaines années, les données qui y sont/seront contenues sur la demande locative dans le parc privé sont uniques.

#### **7. Périodicité de la transmission**

Compte tenu de la nécessité d'une expertise préalable des données, la division Logement aura besoin d'une mise à disposition unique, dans un premier temps. Si les données s'avéraient suffisamment riches pour alimenter également un suivi annuel, la division Logement effectuera une demande en ce sens.

#### **8. Diffusion des résultats**

À terme, études statistiques aperiodiques à paraître dans la ligne éditoriale de l'Insee (Insee Premières, Insee Analyses, Insee Méthodes).

<b>Le service producteur cédant a été informé en amont de la demande.</b>
---